

LA GESTION DE L'EAU, UNE POLITIQUE REGIONALE BASEE AUTOUR DE LA « COP D'AVANCE »

« La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est engagée dans la préservation de la ressource en eau, axe fort de son Plan Climat, « une COP d'avance ». Nous savons combien notre territoire est vulnérable, et le lien étroit qu'il existe entre le réchauffement climatique et la pénurie d'eau. Que ce soit pour un usage domestique, industriel ou agricole, cette ressource est l'or bleu de demain. Au vu de ces enjeux majeurs, la Région souhaite à travers son plan OR BLEU accélérer son action dans le domaine de l'eau : 26M€ y seront consacrés dans le Plan Climat 2, chaque année, en lien avec l'agence de l'eau. Avec cette compétence, la Région Sud favorise l'animation entre les différents Etablissements Publics Territoriaux de Bassins présents sur son territoire ainsi qu'avec l'Etat, l'Agence de l'eau et la Société Canal de Provence. Aujourd'hui, nous soutenons l'agriculture régionale et sa filière viticole afin d'améliorer la production et la compétitivité des exploitations en lien avec le changement climatique. Ensemble, nous poursuivons le développement économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur en suivant notre fil rouge : être la 1^{ère} région avec une COP d'avance. »

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Président de Régions de France

POLITIQUE REGIONALE DE SOUTIEN A LA FILIERE VITICOLE

Durant la crise, l'agriculture a démontré son rôle stratégique, sa capacité de résilience, et a assuré l'approvisionnement alimentaire de la population. La période a aussi mis en évidence des faiblesses structurelles, comme le marché des ventes en restauration et certains marchés à l'export avec un impact inégal sur les entreprises. Face à ces difficultés la Région intervient avec **trois dispositifs** :

- **L'aide à l'exportation collaborative**, qui doit aider à mutualiser les moyens des entreprises pour investir sur les marchés internationaux de façon plus efficiente.
- **L'aide à la promotion par les interprofessions**, qui doit permettre de mettre en place des opérations adaptées au nouveau contexte et à l'annulation de salons.
- **L'aide au développement de circuits de ventes alternatifs** face à l'arrêt des ventes en restauration, avec le dispositif Rebonds (voté en mars 2021 avec un budget de 300 000€) permettant de financer la mise en place de sites de vente en ligne et de contribuer à la baisse des stocks avant l'arrivée sur le marché du millésime 2020.

Pour les filières agricoles les plus impactées par la crise, la Région propose une aide d'urgence de 470 000 € visant à couvrir 50% des pertes de chiffre d'affaire directement liées à la crise COVID jusqu'à 10 000 euros pour les exploitations et coopératives touchant moins de 770 000 euros de chiffre d'affaires par an, et ayant perdu au moins 50% de CA sur la période octobre 2020 - mars 2021 par rapport à la période octobre 2018 - mars 2019.

LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU EN REGION SUD ET LE POSITIONNEMENT REGIONAL

Des travaux de recherches ont conforté l'importance d'agir pour anticiper la baisse notable de la ressource Durance-Verdon à un horizon 2050. Au vu de ces enjeux majeurs, la Région est légitime à intervenir dans le domaine de l'eau du fait de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement

économique et agricole et de biodiversité. Elle souhaite devenir une référence en matière de préservation et de bonne gestion de la ressource, de croissance verte et de préservation de la biodiversité. Pour cela, un nouveau Plan Climat sera voté en avril 2021 dont le budget s'élève à 25,7 M€, au titre de la politique de l'eau, de l'hydraulique et des risques. Il s'agira exclusivement des thématiques relevant du « Grand cycle de l'eau » à savoir la gestion intégrée des bassins versants et la gestion de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité aquatique, les aménagements hydrauliques via la concession régionale du Canal de Provence et l'hydraulique agricole.

L'hydraulique agricole au bénéfice d'une agriculture d'exception : illustration par le projet Cuers Pierrefeu

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a investi 5 M€ par an de 2016 à 2020 dans l'hydraulique agricole. En 2020, une « Stratégie régionale de soutien à l'agriculture pour un usage raisonné et durable de l'eau » a été votée pour un total de 685 M€ pour les 10 prochaines années. La démarche ProHydra 2028, Programme régional pour l'hydraulique agricole à l'horizon 2028, a contribué à construire les mesures du contrat d'avenir Etat-Région 2021-2027. Cette démarche affine également le Programme d'Aménagement et d'Investissement (PAI) de la Société du Canal de Provence (SCP). 65% de ces besoins d'investissement concernent des projets d'extension de réseaux pour desservir de nouvelles surfaces agricoles, en particulier viticoles dans le Var et le Nord Vaucluse. Le PAI 2020-2038 de la SCP représente une part essentielle de ces projets d'extension identifiés dans ProHydra 2028.

Pour le département du Var, l'enjeu majeur est de sécuriser la viticulture. De fortes demandes d'équipement ont ainsi été faites par les organisations agricoles en particulier l'appellation des Côtes-de-Provence qui se mobilise en participant financièrement aux futurs investissements. L'aménagement de la plaine viticole de Pierrefeu est estimé à 12M€ répartie sur deux opérations distinctes : l'installation de la canalisation principale de transport pour un montant de 4M€ et la réalisation des dessertes locales pour un montant de 8M€.

Biodiversité aquatique et transfert des ouvrages sur le Gapeau

L'intervention de la Région en matière de gestion des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité aquatique vise à développer des projets à l'échelle pertinente du bassin versant. Elle permet :

- une concertation et une organisation de l'ensemble des acteurs,
- la mise en œuvre opérationnelle de projets hydrauliques structurants d'intérêt régional,
- des projets conciliant l'atteinte d'un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et la satisfaction des usages économiques liés à l'eau.

La restauration de la continuité écologique du Gapeau sur les ouvrages de la concession régionale du Canal de Provence est un projet emblématique porté par la Région Sud et Toulon-Provence-Méditerranée. Les ouvrages du Gapeau ont un rôle de protection des terres riveraines contre les crues et sont à ce titre pleinement concernés par les dispositions de la loi Nôtre concernant la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Le Seuil de Sainte-Eulalie et le barrage anti-sel sont considérés comme prioritaires pour la restauration de la continuité du Gapeau et pour la préservation de l'anguille, espèce menacée. Au niveau du barrage anti-sel, l'effacement du seuil n'étant pas envisageable compte tenu de sa fonction de protection de la ressource en eau, l'aménagement retenu consiste à adapter la passe à poisson existante en passe à anguilles. **La Région a accordé à Toulon-Provence-Méditerranée une subvention de 72 000 € pour ce projet de 240 000€.** L'agence de l'eau cofinance également cet aménagement à hauteur de 120 000 €.